

Evaluation de l'impact social de l'activité d'accompagnement de l'association Astrée

Une approche par les coûts évités

Association Astrée

4 mai 2016 – V5

Projet piloté par Didier Balsan, économiste, Mutualité Française

Membres du groupe de réflexion

Luciana Calvetti, chargée de mission entrepreneuriat social, AVISE

Gwenola Bar-Chaim, assistante communication et vie associative, Astrée

Djelloul Belbachir, délégué général chez Astrée

Antoine Costes, Coach, médiateur

Jean-Luc Lebasclé, Project manager operations chez PROFOR

Cédric Martin, Consultant chez antalis

Antoine Reiss, senior Advisor Deloitte

Huguette Salomon, psychologue (retraîtée)

N.B. : Les employeurs des personnes listées ci-dessus sont cités à titre purement indicatif.

SOMMAIRE

1. L'ASSOCIATION ASTRÉE	4
1.1 POURQUOI ASTRÉE ?	4
1.2 LES MOYENS MIS EN PLACE	5
2. LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION ADOPTÉE	5
2.1 LE CHAMP DE L'ÉVALUATION	5
2.2 QUELLE IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES ?	5
2.3 QUELS SONT LES IMPACTS SOCIAUX DE L'ACCOMPAGNEMENT ?	6
3. LES RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE TÉLÉPHONIQUE	6
3.1 LA MÉTHODE	6
3.2 LE QUESTIONNAIRE	7
3.3 RÉPONSES À LA QUESTION 1 : UN NIVEAU ÉLEVÉ DE SATISFACTION	7
3.3 RÉPONSES À LA QUESTION 2 : UNE DEMANDE INITIALE S'EXPRIMANT MAJORITAIREMENT DANS LE DOMAINE DES DIFFICULTÉS SOCIALES, FAMILIALES, AMOUREUSES	8
3.4 RÉPONSES À LA QUESTION 3 : LE MODE D'ACTION DE L'ACCOMPAGNEMENT ASTRÉE ?	9
<u>LES SITUATIONS ÉVITÉES : UNE REPRÉSENTATION TRÈS MARQUÉE DE LA SPHÈRE PSYCHOLOGIQUE</u>	10
3.5 RÉPONSES À LA QUESTION 4 : DES EFFETS AU-DELÀ DE LA DEMANDE INITIALE TRÈS PEU RAPPORTÉS	11
3.6 RÉPONSE À LA QUESTION 5 : UN QUESTIONNAIRE BIEN PERÇU, UNE DEMANDE LÉGITIME DE LA PART D'ASTRÉE	11
3.7 QUELS ENSEIGNEMENTS POUR LA MESURE DE L'IMPACT SOCIAL ?	12
4. UNE MESURE DE L'IMPACT SOCIAL	12
4.1 LE COÛT MONÉTAIRE DE LA DÉPRESSION, DU SUICIDE ET DE LA PERTE D'EMPLOI	13
4.2 UNE MESURE DE L'IMPACT SOCIAL	14
5. CONCLUSIONS	15

1. L'association Astrée

1.1 Pourquoi Astrée ?

Il arrive à chacun d'entre nous d'être confronté à des circonstances qui rendent l'accompagnement de notre entourage extrêmement précieux. Il peut s'agir d'évènements reliés aux grandes étapes de la vie : puberté, grossesse, naissance, mariage ou union civile, deuil... Cela peut également correspondre à des situations en lien avec l'inscription de l'individu dans la société : études supérieures, nouvel emploi, reconversion, chômage de longue durée, passage à la retraite...

Autrefois, ou encore aujourd'hui dans certaines sociétés, un accompagnement se met en place lors de ces situations difficiles. L'exemple du deuil est assez significatif. Les cercles de solidarité qui sont sollicités dans ces circonstances peuvent correspondre à l'entourage familial, au voisinage, à des groupes de personnes qui se réunissent à intervalle régulier... Chacun se trouve en position de donner ou de recevoir au cours de sa vie. L'aide morale (échanges, conseils, écoute...) que ces groupes de personnes procurent peut donc être active pour d'autres circonstances, notamment celles liées à l'emploi.

Ces pratiques qui perdurent encore dans de nombreux pays, sont favorisées notamment par une prégnance forte de la dimension spirituelle, définie comme le sentiment qu'a l'individu d'être relié à quelque chose de supérieur, à quelque chose de transcendant. L'existence de fratries nombreuses est probablement propice à l'expression d'une forte sociabilité, du fait de son apprentissage précoce dans le cadre familial.

La contrepartie de cette organisation sociale est une moindre autonomie de la personne et un espace privé parfois inexistant pour développer son individualité.

Dans d'autres pays, dont la France, le positionnement de l'individu laisse une plus grande place à l'autonomie. Après la seconde guerre mondiale, la forte croissance économique a permis de mettre en place des institutions sociales publiques : la sécurité sociale. La prise en charge collective des conséquences financières individuelles liées à la maladie, la famille, la retraite, aux accidents du travail et maladies professionnelles, a contribué à l'autonomisation financière de chacun.

Les autres dimensions, au-delà des aspects financiers, ont fait l'objet d'un recul dans leur prise en charge collective. La Famille et l'Eglise ont vu leur place décliner tandis que l'individu a vu son autonomie s'accroître fortement.

La mobilité professionnelle a fortement augmenté, de sorte que les liens tissés au travail ont tendance à décroître. La réduction du temps de travail, ainsi que d'autres facteurs, ont par ailleurs accru l'intensité du travail : il devient plus compliqué de prendre du temps pour échanger avec ses collègues. La précarité de l'emploi s'est développée : les durées d'emploi sont plus faibles et les périodes de chômage plus longues. Le chômage de longue durée isole davantage encore les personnes qui le subissent.

Autre volet de la mobilité professionnelle : la mobilité géographique qui éloigne la personne de son voisinage, de ses parents, de ses cercles associatifs. Les ruptures du lien conjugal se sont également accrues.

C'est dans ce contexte global que s'inscrit l'activité d'accompagnement proposée par Astrée. Les personnes confrontées à des évènements forts de la vie, qui sont isolées du fait de l'absence

d'institutions sociales qui les prennent en charge en tant que personne et de la faiblesse de leur réseau social, trouvent avec Astrée un accompagnement qui peut leur permettre de trouver les ressources pour passer cette période difficile.

1.2 Les moyens mis en place

L'action d'Astrée repose sur deux fondamentaux : l'accompagnement et la formation.

Astrée accompagne les personnes en souffrance en mettant en place un suivi individualisé des personnes rencontrant des difficultés personnelles ou professionnelles. Elle a pour principale vocation de maintenir et renforcer le lien social.

Astrée a aussi pour mission de former des relais d'écoute afin de démultiplier son action. Les formations mises en place, à destination des associations partenaires et du grand public, permettent de tisser un réseau d'entraide bénévole sur tout le territoire.

Elle met en œuvre quatre programmes :

- accompagner les personnes en souffrance par l'écoute relationnelle ;
- former des relais d'écoute dans la société ;
- faire naître la solidarité entre élèves ;
- accompagner des sortants d'hospitalisation

En 2015, le premier de ces quatre programmes, qui constitue le cœur de l'action de l'association, a permis d'accompagner individuellement et dans la durée 326 adultes en situation de fragilité personnelle ou sociale.

Astrée est présente sur huit sites : Aix-en-Provence, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Paris et sa région, Toulouse.

2. La démarche d'évaluation adoptée

2.1 Le champ de l'évaluation

La présente évaluation a pour objet l'activité d'accompagnement de l'association, qui constitue son activité principale, directement ou indirectement en y associant les activités de formation adressées aux futurs accompagnants, les actions visant à faire connaître l'association auprès du grand public (communication) ou auprès des organismes qui proposent l'accompagnement Astrée à leur public.

2.2 Quelle implication des parties prenantes ?

Trois principales parties prenantes ont été impliquées dans le projet d'évaluation : les personnes accompagnées, les bénévoles accompagnants, les salariés de la structure.

Les personnes accompagnées ont été impliquées au travers d'un questionnaire téléphonique qui a cherché à préciser les effets qu'avait eu pour elles l'accompagnement. Les résultats de cette étape sont décrits par la section 3 du présent document.

Des bénévoles et des salariés de l'association ont été sollicités :

- pour la participation à un groupe de réflexion qui s'est tenu à deux reprises à des phases clés du projet :
 - o à l'issue d'une première phase de réflexion et avant de démarrer le projet proprement dit, afin de valider la méthode et d'élaborer les principaux axes d'investigation (les principaux impacts sociaux recherchés) ;
 - o pour l'examen d'une première version des résultats et du document les détaillant ;
- pour la relecture du questionnaire adressé aux personnes anciennement accompagnées ;
- pour mener les entretiens téléphoniques auprès des personnes anciennement accompagnées.

Les structures adressant des publics potentiels à l'association (CCAS, réseaux de soin, diverses associations,...) n'ont pas été associées dans cette première approche.

2.3 Quels sont les impacts sociaux de l'accompagnement ?

Les analyses du groupe de réflexion ont conduit à privilégier **trois grandes thématiques d'impact** pour mesurer les impacts sociaux de l'accompagnement :

- **l'amélioration de l'état de santé, notamment psychique ;**
- **la réduction des risques liés à l'atonie des relations sociales ;**
- **l'amélioration des capacités relativement à l'emploi (ce qui peut recouvrir des réalités diverses selon la situation de l'accompagné(e) par rapport à l'emploi).**

L'approche retenue a priori a consisté à tenter de mesurer les coûts sociaux évités par l'accompagnement pour chacune de ces trois thématiques. Ceci ne pouvant être effectué qu'au prix d'hypothèses assez fortes, les choix effectués ont été explicites.

L'objectif du questionnaire mené auprès des personnes anciennement accompagnées est de permettre de préciser les coûts évités pour chacune des trois thématiques. Le questionnaire est centré sur les effets de l'accompagnement, les changements qu'il a éventuellement induit et les situations qu'il a potentiellement permis d'éviter.

3. Les résultats du questionnaire téléphonique

3.1 La méthode

Trente trois personnes anciennement accompagnées ont été interviewées par téléphone entre la dernière semaine de novembre 2015 et les deux premières semaines de décembre. Les entretiens ont été menés par une salariée de l'association (13 entretiens) et cinq bénévoles qui se sont partagés 20 autres entretiens.

Les personnes enquêtées ont été tirées au sort avec pour seule contrainte que l'accompagnement soit terminé et que l'ensemble des sites géographiques d'implantation d'Astrée soit représenté.

Cinq contacts désignés initialement n'ont pu être joints.

Les questions sont ouvertes, un guide d'entretien a été rédigé (cf. annexe).

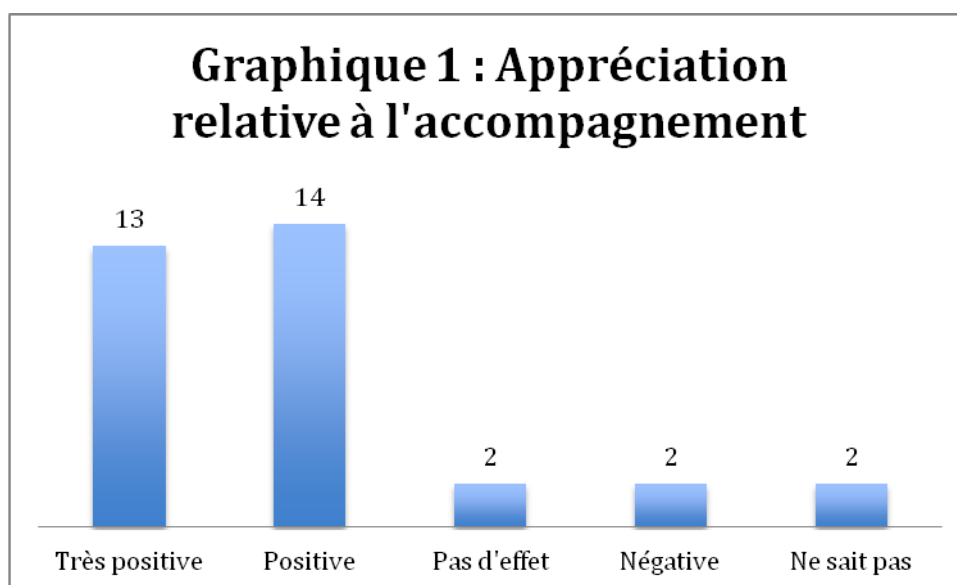
3.2 Le questionnaire

Composé de cinq questions, l'entretien téléphonique cherche à évaluer :

- si l'accompagnement a eu un effet ;
- la demande initiale de la personne accompagnée ;
- les changements induits par l'accompagnement ;
- s'il y a eu des effets au-delà de la demande initiale ;
- ce que la personne a pensé de l'entretien téléphonique.

3.3 Réponses à la question 1 : un niveau élevé de satisfaction

Même si l'objectif du questionnaire n'était pas celui de mesurer la satisfaction des personnes accompagnées vis-à-vis des accompagnements, la première question posée (sur le fait de savoir si l'accompagnement a eu un effet) a le plus souvent été l'occasion d'exprimer une opinion positive ou très positive. Lorsque cet avis n'est pas directement exprimé, il peut la plupart du temps se déduire aisément des autres réponses, en particulier de la troisième qui porte sur les changements induits par l'accompagnement.



Quelques verbatim :

« L'accompagnement m'a énormément aidé, moi et ma famille. »

« L'accompagnement a eu un effet très positif sur moi car il m'a redonné confiance en l'humain, ça a changé ma façon de croire en la vie. »

« Cet accompagnement m'a vraiment aidé à me sentir bien, à faire le tri, à reprendre confiance en moi. »

« Cet accompagnement m'a fait du bien. Maintenant je vois mieux les choses, j'ai mieux analysé ce qui n'allait pas dans ma vie. Avant j'étais fataliste, je mettais les choses sur le dos des gens. Aujourd'hui les choses avancent petit à petit et c'est grâce à mon action, je me suis mise en marche. »

Pour deux personnes, l'accompagnement a été jugé comme n'ayant pas eu d'effet.

Pour deux autres personnes, l'accompagnement est jugé négativement :

- dans un cas, c'est la qualité de l'écoute qui est appréciée négativement et cela dans des termes qui dénotent d'une idée très précise et juste de l'accompagnement délivrée par Astrée : l'écoute n'était pas active, les reformulations pas assez nombreuses et parfois quelques conseils étaient délivrés ;
- pour une autre personne, l'accompagnement est jugé comme ne correspondant pas à la demande, sans plus de précision ;

Enfin, pour deux personnes les réponses sont classées dans la catégorie « Ne sait pas » :

- une d'entre elle a eu une médication parallèlement à l'accompagnement, de sorte qu'elle ne sait pas si, à lui seul, l'accompagnement aurait suffi à lui procurer une amélioration notable de son état ;
- pour l'autre personne, il y a eu au moins deux accompagnements successifs, dont l'un est jugé positivement et l'autre négativement (du fait des modalités des rencontres).

3.3 Réponses à la question 2 : une demande initiale s'exprimant majoritairement dans le domaine des difficultés sociales, familiales, amoureuses

Les personnes souhaitant être accompagnées par un bénévole de l'association Astrée souffrent de solitude. Les causes de cette solitude peuvent être diverses et c'est souvent des difficultés dans les relations sociales, familiales ou amoureuses qui sont en cause : séparation, deuil, cohabitation avec un membre de la famille,... Dans plus de la moitié des entretiens réalisés, c'est une demande de cet ordre qui est exprimée.

« J'ai vécu un deuil, cela m'a emmené vers un drame. J'étais seul, en pleine perte de repères, j'étais incapable d'être seul, de vivre seul... j'avais besoin de me confier, besoin d'en parler à quelqu'un ... »

« Je vous ai contacté pour des raisons de solitude. Ma famille se compose uniquement de mon mari et de mon fils. La solitude est très pesante dans une grande ville. »

« Je suis entièrement seule depuis 15 ans. »

La santé arrive en deuxième position. Il peut s'agir des conséquences d'une maladie qui, se déclarant, aboutit à une dégradation de la situation relationnelle de la personne ou bien de la combinaison d'un problème de santé et d'un problème psychologique.

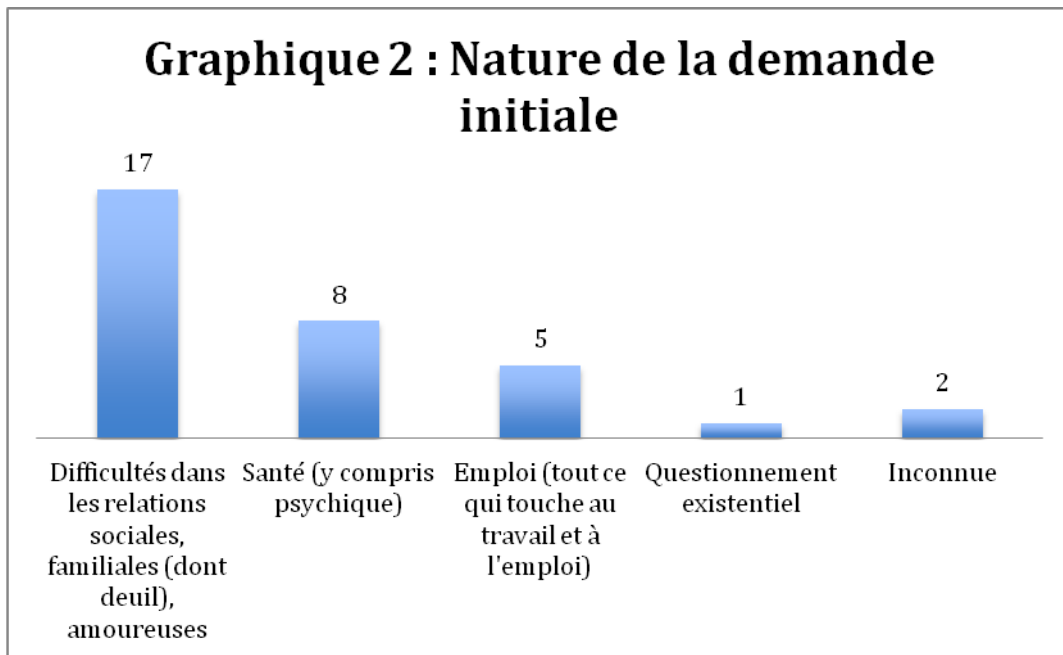
« A la suite d'un accident de travail, je n'ai pas pu reprendre d'activité. La solitude m'a conduite à être dépressive, je n'avais plus d'énergie, de goût pour la vie. »

« J'avais de gros problèmes de santé : je perdais l'équilibre, je ne pouvais plus rien faire seule, c'était infernal. En plus, c'était une période difficile, pleine de détresse et de solitude... »

« J'avais besoin d'être soutenue face des questionnements liés à la maladie. »

Les questions relatives aux conditions de travail ou à l'emploi sont un peu moins représentées. Les raisons évoquées sont des conflits, le passage à la retraite. Il arrive également que la personne interviewée s'exprime en termes généraux (difficultés, problèmes au travail).

Enfin, pour une des personnes interviewées, Astrée l'a accompagnée dans une période de questionnement assez large (item « questionnement existentiel » dans le graphique ci-dessous).



3.4 Réponses à la question 3 : le mode d'action de l'accompagnement Astrée ?

« J'y voyais plus clair, j'ai trouvé les réponses en moi et j'ai avancé dans la vie. »

« L'accompagnement m'a redonné confiance en l'humain, ça a changé ma façon de croire en la vie. J'ai pu retrouver ma dignité, j'ai trouvé la force de me battre et j'ai rebondi. Aujourd'hui, même si les obstacles sont toujours là, je les envisage différemment, je suis devenue une battante et j'ai envie d'aider les autres. L'accompagnement m'a permis de comprendre les causes de mes fragilités pour pouvoir mieux y faire face. Ça m'a évité le découragement et les comportements destructifs. »

« J'ai pu m'exprimer sans être jugée. Je traversais une période difficile et j'avais besoin d'être rassurée. Verbaliser ce que j'avais en moi m'a permis de conforter ma décision et de déculpabiliser. »

Un des modes privilégiés de l'accompagnement d'Astrée, qui a pu être identifié dans 10 entretiens, est celui que l'on a nommé « recentration » : le fait d'être écouté, sans jugement, permet à une personne fragilisée de se replacer au centre et de trouver, de retrouver, des ressources internes pour être dans sa vie.

Parfois, le mode d'action de l'accompagnement est décrit de façon beaucoup plus générale : le terme d'aide, ou de soutien est évoqué six fois.

« Ça m'a aidé à surmonter les premières épreuves de ma maladie. »

« J'étais très isolée au boulot. Cela m'a procurée une ouverture pour m'aider à supporter cet isolement. »

L'affection reçue, l'amitié, est mise en avant par trois personnes. C'est un point important également. Ce qui est en jeu c'est une présence chaleureuse : la neutralité de l'écoute n'est pas vécue comme froide, distante, peu impliquante pour l'accompagnant. Au contraire, elle permet « un vrai dialogue » qui laisse la place à l'affection.

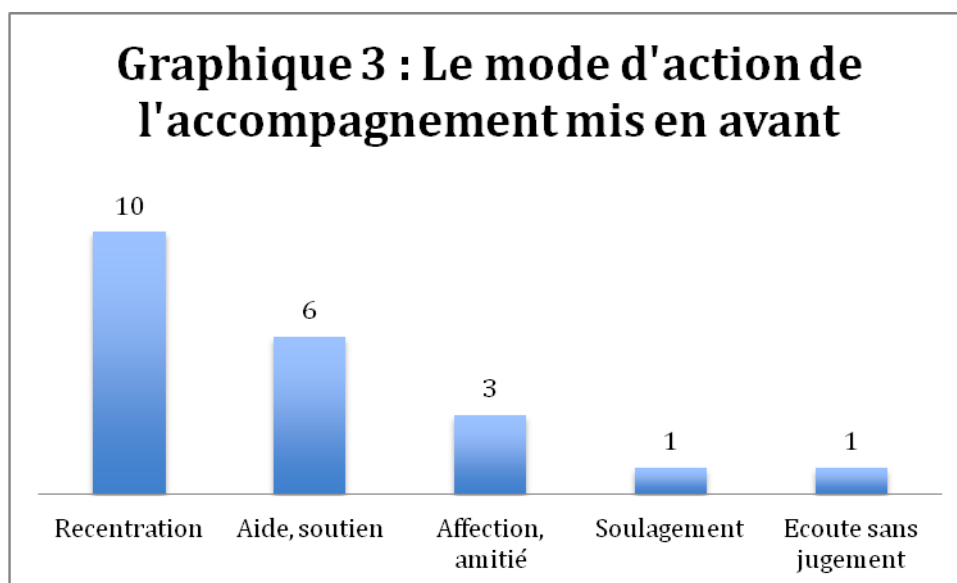
« J'avais besoin de me replier sur moi-même mais que je me sentais seule, cela m'a fait du bien. J'ai trouvé un contact chaleureux. »

« J'ai trouvé une amie très chère grâce à Astrée. Je me sens tellement moins isolée ! »

Pour une des personnes interviewées, des décisions étaient déjà prises et l'accompagnement l'a soulagée, lui a en quelque sorte permis par la parole, d'évacuer une tension liée à sa situation.

Pour une autre, l'écoute sans jugement est mise en avant, sans plus de précision.

Dans les autres situations, soit il n'y a pas eu d'effet ou pas de façon évidente, soit il est délicat de conclure au vu des informations recueillies.



Les situations évitées : une représentation très marquée de la sphère psychologique

Le rôle positif joué par l'accompagnement Astrée est tout à fait notable en ce qui concerne les difficultés d'ordre psychologique. Interrogées sur les effets de l'accompagnement, les personnes interviewées évoquent pour 4 d'entre elles une déprime ou une dépression :

« J'ai évité la déprime et j'ai évité de démissionner. Aujourd'hui mon fils est décédé et je me sens maintenant assez forte pour traverser ce moment. »

« Sans Astrée, j'aurais pu tomber en dépression. »

Au-delà de ces 4 situations, 5 autres personnes interviewées évoquent une possibilité de suicide¹ que l'accompagnement aurait permis d'éviter.

¹ ou de tentative de suicide pour l'une d'entre elle qui considère que le suicide n'aurait pas abouti.

Le terme de dépression étant parfois rapporté, parfois non :

« J'ai trouvé une amie très chère grâce à Astrée. Je me sens tellement moins isolée ! Cette amie remplace la famille que je n'ai pas. Elle m'a évité de me suicider, j'étais au bord du désespoir. »

« Si je n'avais pas été accompagnée, je ne serais plus là pour en parler car j'avais clairement des envies suicidaires. »

« Avant, je me renfermais à cause de ma dépression, plus ça allait et moins je parlais quand je me retrouvais avec des gens. Grâce à Françoise, j'ai évité de me jeter dans le canal. En plus ça n'aurait sans doute pas fonctionné, j'aurais fini dans un fauteuil... »

Pour 7 autres personnes, d'autres troubles psychologiques sont évoqués :

« L'accompagnement m'a permis de comprendre les causes de mes fragilités pour pouvoir mieux y faire face. Ça m'a évité le découragement et les comportements destructifs. »

« Cet accompagnement m'a vraiment aidé à me sentir bien, à faire le tri, à reprendre confiance en moi. (...) Là c'était vraiment un moment pour soi, qui permet de se vider la tête et qui n'est dédié qu'à ça. Il m'a aidé bien plus que ne l'aurait fait un psychologue pour qui j'aurais été un client »

« J'étais dans une situation psychologique très difficile. J'ai trouvé la bonne personne au bon moment. Ça m'a permis de mieux travailler sur moi, de trouver des pistes, des clés, ça m'a fait évoluer. Aujourd'hui je suis plus confiant, plus solide. J'ai pu éviter de sombrer dans la folie. »

« Je me sens plus calme, plus apaisée. Je suis arrivée à parler de ma tristesse, de ma colère sans être jugée ».

3.5 Réponses à la question 4 : des effets au-delà de la demande initiale très peu rapportés

Cinq personnes interviewées déclarent avoir ressenties d'autres effets au-delà de ce qui concernait leur demande initiale. Il s'agit du démarrage d'autres activités, ou de la volonté de le faire, et notamment des activités bénévoles :

« J'ai envie d'aider les autres et de faire du bénévolat à mon tour. »

« Ça m'a donné l'impulsion pour retrouver des centres d'intérêt. »

3.6 Réponse à la question 5 : un questionnaire bien perçu, une demande légitime de la part d'Astrée

D'une façon générale, le questionnaire a été bien perçu. Cela a paru légitime de le réaliser :

« Quand on aide les gens c'est normal de chercher à évaluer son action. »

« L'accompagnement a eu lieu il y a un moment alors votre appel m'a surpris, mais c'est bien de faire un bilan de temps en temps. »

« Un an après, cet entretien m'a permis de refaire moi aussi le point, la boucle est bouclée. »

« Je pense que c'est bien de faire un sondage, ça montre le sérieux de votre association. Comme quoi, ce n'est pas parce que c'est gratuit que ça n'est pas sérieux ! »

« C'est sérieux car il y a un suivi ... Ça me conforte dans mon idée de sérieux pour Astrée. »

« J'ai pensé que cela se serait passé plus tôt... Il y a eu un arrêt après Maria... Je pensais que vous m'enverriez un courrier ou que j'aurais eu un contact d'Astrée. Et je me suis dit, c'est comme ça." ... Ce que vous faites là (en me téléphonant), c'est ça, non ? »

3.7 Quels enseignements pour la mesure de l'impact social ?

Par rapport à la problématique d'évaluation de l'impact social, deux principaux enseignements peuvent être tirés de l'analyse des entretiens réalisés :

- la dépression et le suicide apparaissent de façon importante dans le discours des personnes anciennement accompagnées. L'évaluation de l'impact social devra également y accorder une place importante ;
- la thématique du travail, bien que moins représentée, correspond à un groupe de problématique distinct, qu'il paraît utile de faire figurer dans l'évaluation.

4. Une mesure de l'impact social

L'analyse des entretiens fait ressortir trois situations que les accompagnants évoquent comme un risque sur lesquels l'accompagnement a eu une action et pour lesquels une approche chiffrée a paru réalisable : la dépression, le suicide, l'emploi.

L'approche a consisté à considérer que l'accompagnement avait eu un effet de prévention vis-à-vis d'un épisode dépressif, d'un suicide ou d'une perte d'emploi (ou de l'absence de retour à l'emploi). On a considéré que l'accompagnement avait permis de réduire le risque de réalisation de ces situations. Des données externes (cf. section 4.1 ci-dessous) ont été sollicitées pour affecter une valeur monétaire à ces trois situations. La valeur monétaire correspond aux coûts évités pour la puissance publique dans le cas de la dépression ou de l'absence d'emploi, et à une évaluation de la valeur statistique d'une vie humaine dans le cas du suicide. L'impact social global de l'accompagnement est calculé comme la moyenne de ces valeurs pondérées par le nombre de cas observés dans les entretiens.

Les autres situations sont relatives à l'état de santé (autres que relative à la dépression), aux relations familiales ou de couples, à l'absence de relation sociale. Pour ces situations, une approche chiffrée a paru délicate dans la mesure où il est difficile d'appréhender quel était le risque associé vis-à-vis duquel l'accompagnement avait pu avoir un effet. Il a été fait le choix de conserver ces situations dans le nombre de cas utilisés pour calculer l'impact social avec un gain nul dans la mesure où l'on ne sait pas le déterminer. C'est évidemment une hypothèse simplificatrice et réductrice car un impact positif est fortement probable puisque dans une grande majorité de ces situations, les personnes interviewées expriment un effet positif. En ce sens, on peut considérer que la mesure de l'impact social ainsi mesuré minimise l'effet global réel.

Par ailleurs, les coûts collectés sont, pour la dépression et l'emploi, ceux correspondant à la prise en charge par la sécurité sociale (assurance maladie) et par le régime d'indemnisation du chômage. Les coûts sociaux réels sont supérieurs à ceux-ci ; ils incluent, par exemple, dans le domaine de l'emploi, les impacts sur l'employeur. Ce choix est lié à la difficulté de modéliser les effets au-delà de l'impact pour la sphère publique. Là encore, le fait de ne retenir que ce domaine minimise l'impact global réel.

4.1 Le coût monétaire de la dépression, du suicide et de la perte d'emploi

Coût annuel pour la Sécurité sociale de la dépression : environ 1800 € par personne

Le coût annuel pour la Sécurité sociale est estimé à partir du rapport « Charges et produits » de la CNAMTS de juillet 2015². Ce coût correspond à la fois :

- aux personnes identifiées par le statut administratif d'affection longue durée (ALD) ou une hospitalisation : le coût global est estimé à 4 milliards d'euros pour 753 000 personnes, soit environ 5300€ par personne et par an ;
- aux personnes, beaucoup plus nombreuses (5,6 millions) identifiées par leur consommation de médicaments et pour lesquelles le budget annuel de la prise en charge par la sécurité sociale atteint 7 milliards d'euros, soit environ 1300 € par personne et par an.

Au total, le coût de cette problématique est de 11 milliards d'euros.

La pondération des deux situations au regard du nombre de personnes concernées aboutit à un coût moyen d'environ 1800€ par personne et par an.

Le coût du suicide peut être estimé à 3,1 millions d'euros

Plusieurs méthodes existent pour évaluer la valeur statistique de la vie humaine. Il s'agit là d'un domaine délicat et polémique, des voix s'élevant pour critiquer la possibilité même d'établir une telle valeur, arguant notamment d'une valeur infinie de la vie. Néanmoins, dans la vie quotidienne, nous sommes confrontés à un ensemble de risques et nous nous comportons comme si notre vie n'avait pas une valeur infinie. Dans le cas contraire, il nous serait impossible de sortir de chez nous en raison de l'augmentation forte du risque de ce fait. Par ailleurs, dans nombre de situations, les analyses coût – bénéfice de choix d'investissement en santé ou en sécurité collective, qui mettent en jeu un risque vital, peuvent difficilement se passer d'une évaluation statistique de la vie humaine.

On a donc défini le coût du suicide à partir d'une telle évaluation en nous appuyant sur les recommandations d'un rapport de 2012 de l'OCDE³. La valeur préconisée pour la France est de 3 millions d'euros pour 2010. Cette valeur a été actualisée pour 2015 à 3,1 millions d'euros en fonction de l'évolution du PIB par habitant entre ces deux dates.

L'estimation issue de la recommandation de l'OCDE est basée sur l'appréciation subjective de personnes interrogées par voie d'enquêtes qui répondent à des questions du type : Quelle somme accepteriez-vous de payer pour que le risque de mourir baisse de 5 % dans telle situation ?

Le coût annuel de l'absence d'emploi : 13400 euros par personne

Pour estimer le coût de l'absence d'emploi (perte d'emploi ou non retour à l'emploi), nous avons retenu le coût annuel de l'indemnisation du chômage, soit environ 13400 € par personne. Ce

² Ce rapport est disponible sur le site Internet de la CNAMTS (www.ameli.fr).

³ OCDE (2012), La valorisation du risque de mortalité dans les politiques de l'environnement, de la santé et des transports, Editions OCDE. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264169623-fr>

montant est établi à partir des données de l'UNEDIC au 31/12/2014 (montant brut des charges sociales).

4.2 Une mesure de l'impact social

L'évaluation du rendement social de l'accompagnement Astrée se base sur la proportion des situations rencontrées dans les entretiens téléphoniques :

- **12 % pour la dépression ;**
- **15 % pour le suicide ;**
- **12 % pour l'emploi.**

Lorsque plusieurs situations étaient en présence pour une même personne, il a été fait le choix de ne retenir que la situation qui apparaissait comme la principale.

Les autres situations (autres difficultés de nature psychologique mais où la dépression n'a pas été évoquée, difficultés liées à la santé ou à l'isolement) représentent 61 % des cas. Pour ces situations, une approche chiffrée a paru délicate dans la mesure où il est difficile d'appréhender quel était le risque associé sur lequel l'accompagnement avait pu agir.

Le chiffrage se base également sur des hypothèses sur l'impact de la prévention du risque liée à l'accompagnement. Selon ces hypothèses, **être accompagné avec Astrée correspond à une diminution :**

- **de 10 % du risque de tomber en dépression ;**
- **de 1 % de se suicider (le risque annuel de suicider quand on est dépressif est estimé à 3 % ; avec l'accompagnement le risque serait réduit à 2 %) ;**
- **de 5 % de perdre son emploi.**

Il est par ailleurs supposé que :

- la réduction du risque dépressif lié à l'accompagnement correspond à la durée de la période d'accompagnement. Ainsi, nous avons considéré qu'un accompagnement d'un an réduirait le risque de dépression durant un an. En effet, si l'épisode dépressif dure en moyenne 4 ou 5 mois, les situations de consommation de médicament durent dans de nombreux cas au-delà des 6 mois ;
- de même, la réduction du risque de perte d'emploi lié à l'accompagnement correspond à la durée de la période d'accompagnement. Ainsi, un accompagnement d'un an réduirait le risque de perte d'emploi durant un an. De fait, la durée moyenne de chômage atteignait près de 14 mois en 2013 (source INSEE) et la durée d'indemnisation s'établit entre 4 mois et deux ans, en fonction de la durée d'emploi antérieure.

Si l'on considère uniquement la réduction du risque de suicide, l'impact social annuel moyen d'un accompagnement est estimé à environ 4700 €. Ce montant équivaut à une réduction de 1 % du risque de suicide d'une personne pondérée par la proportion de cette situation parmi les personnes enquêtées.

La comparaison de cet impact avec le coût annuel moyen⁴ de l'accompagnement observé en 2015 (920 €), conduit à l'évaluation suivante : 1 € investi dans l'accompagnement Astrée correspond un impact social estimé à 5,1 € ($=4700/920$), soit un rendement de social de 4,1 ($=(4700-920)/920$).

Si l'on considère les trois effets (dépression, suicide, emploi), l'impact social annuel moyen d'un accompagnement est estimé à 4800 €. Ce montant correspond à l'impact monétaire de la réduction du risque de chacune des trois situations pondéré par leur fréquence parmi les personnes enquêtées. Dans ce cas :

→ 1 € investi dans l'accompagnement Astrée correspond un impact social estimé à 5,2 €, soit un rendement social de 4,2 €. Ainsi, lorsqu'un acteur finance à hauteur de 1 € l'accompagnement réalisé par l'association, il permet d'éviter des coûts pour la collectivité à hauteur de 5,2 €, ce qui correspond donc à un gain net de 4,2 €.

5. Conclusions

Ce travail constitue une première approche :

- le chiffrage se limite, pour la dépression et la perte d'emploi, aux impacts pour la sphère publique ;
- il ne valorise qu'une partie des situations (39 % des cas) alors que pour les situations mises de côté, il y a aussi vraisemblablement des impacts positifs ;
- il repose sur des pondérations des différentes situations repérées au travers d'un questionnaire mené sur un échantillon de taille faible (33 entretiens) et choisi aléatoirement ;
- il repose également sur des hypothèses quant à l'impact de l'accompagnement sur la réduction des risques de dépression, de suicide et de perte d'emploi qu'il serait possible d'affiner.

Malgré les deux premiers éléments cités, qui tendent à minimiser la mesure de l'impact social des accompagnements, cet impact apparaît comme très élevé. Selon cette première approche, chaque euro investi dans l'association rapporterait 5,2 € à la collectivité, soit un rendement social de 4,2 €.

Ce gain important tient à l'impact sur le risque de suicide.

Si des travaux devaient être poursuivis, cette piste serait probablement à creuser :

- **estimer plus précisément la fréquence de la problématique du suicide pour les personnes accompagnées par Astrée**, ce qui supposerait de mener un questionnaire sur un échantillon plus important, en étudiant la pertinence du recours à la méthode des quotas ;
- **estimer la diminution du risque de suicide avec l'accompagnement.**

⁴ Le coût annuel moyen correspond à l'ensemble des frais engagés par la structure pour lui permettre de proposer cet accompagnement : frais liés aux locaux, masse salariale,...

Il faudrait également étudier la faisabilité d'une mesure des effets induits de l'accompagnement sur une base factuelle et non pas seulement déclarative.

Même si l'impact financier est moins fort que pour le suicide, il pourrait être utile de travailler à un chiffrage plus complet du coût de la dépression et de la perte d'emploi, voire à la valorisation des autres situations.

ANNEXES

Questionnaire “Impact social” à destination d’ancien(e)s accompagné(e)s Astrée

L’objectif du questionnaire est de recueillir l’avis d’ancien(e)s accompagné(e)s Astrée quant à l’utilité d’Astrée pour eux. L’approche générale est de chercher à comprendre quelles sont les situations que l’accompagnement a éventuellement permis d’éviter. Trois thématiques sont à cet égard privilégiées :

- l’amélioration de l’état de santé, notamment psychique ;
- la réduction des risques liés à l’atonie des relations sociales ;
- l’amélioration des capacités relativement à l’emploi (ce qui peut recouvrir des réalités diverses selon la situation de l’accompagné(e) par rapport à l’emploi).

Typiquement, par exemple, l’accompagnement a-t-il permis :

- d’éviter un épisode dépressif important ?
- de réduire un risque de suicide ?
- à un(e) chômeur(euse) de reprendre pied et d’entamer un processus de recherche d’emploi ?

Cet objectif est donc à distinguer de deux objectifs proches qui ne font pas l’objet du questionnaire :

- évaluer leur satisfaction globale par rapport à l’accompagnement : un travail sur ce sujet a déjà été mené il y a cinq ans. Il a notamment montré que certain(e)s accompagné(e)s peuvent se déclarer satisfait de leur accompagnement, de sa qualité notamment, mais par ailleurs considèrent que leur situation a peu évolué ;
- recueillir leur opinion sur l’utilité que peut avoir l’accompagnement d’Astrée en général (pas uniquement dans leur cas).

Au début de l’entretien, il sera donc utile d’indiquer que l’on sollicite cette personne non pas pour qu’elle nous dise si elle est satisfaite d’Astrée car cette question a déjà fait l’objet d’une évaluation. Aujourd’hui, on souhaite aller plus loin et l’on la sollicite pour qu’elle nous aide à mesurer plus précisément l’utilité d’Astrée pour la société : pour cela, on souhaite recueillir son témoignage sur l’effet qu’elle pense que l’accompagnement Astrée a eu pour elle, si elle considère qu’il y a eu effectivement un effet. On recueille l’avis d’une trentaine d’ancien(e)s accompagné(e)s ayant fait appel à Astrée pour raisons diverses afin d’obtenir un tableau global.

Question 1 : filtre

La personne considère-t-elle que l’accompagnement a eu un effet ? C’est-à-dire que quelque chose a changé en elle, pour elle, grâce à l’accompagnement.

Si la réponse est négative : fin de l’entretien.

Question 2 : la demande initiale

Pour quelle raison la personne a-t-elle eu recours à Astrée ? Il s'agit de déterminer la demande initiale.

Si la personne a du mal à répondre, on peut suggérer des domaines d'intervention d'Astrée :

- emploi (retraite, chômage, difficultés relationnelles) ;
- famille (deuil, séparation, divorce, conflits) ;
- santé (maladies, dépendances) ;
- handicap (moteur ou psychique) ;
- autres (agression, accident, expulsion, problèmes liés à l'immigration, problèmes liés à la justice).

Question 3 : les effets par rapport à la demande initiale

Par rapport à la demande initiale, quels ont été les effets ? Sachant que les effets peuvent être de deux ordres :

- des changements « positifs » : par exemple, « l'accompagnement m'a permis de reprendre ma recherche d'emploi » ;
- des situations évitées : par exemple, « l'accompagnement m'a permis de sortir de la spirale de l'isolement et peut-être éviter que je me suicide ».

On peut donc formuler la question de cette façon : Avec l'accompagnement, que pensez-vous qui a changé ? Qu'est-ce qui a évolué ? Quelles situations ont-elles pu être évitées ?

Si la personne a du mal à répondre, on peut suggérer des axes de réponses selon la nature de la demande initiale :

- sur la thématique santé : l'accompagnement a-t-il soutenu la personne par rapport à des problèmes de santé (isolement lié à l'état de santé, difficultés relationnelles, dépression,...). A-t-il permis d'éviter de prendre des médicaments, de consulter un psy,... ? Au contraire, a-t-il permis d'entrer dans une prise en charge ? ...
- sur la thématique relation sociale (cf. une demande initiale sur l'axe « famille ») : l'accompagnement a-t-il permis de se sentir moins seul ? de nouer ou renouer des relations sociales ? d'enclencher une dynamique ? d'aller davantage vers les autres ? de se sentir moins agressif, davantage réconcilié, de pardonner ? d'être plus actifs dans la société (travail, association,...) ? ...
- sur la thématique emploi. Dans ce cas, il convient probablement de rechercher d'abord à définir qu'elle était la position initiale vis-à-vis de l'emploi pour questionner ensuite sur ce qui a changé par rapport à cette situation :
 - pas en réelle recherche d'emploi (inactif, ayant abandonné l'idée de rechercher un emploi) ;
 - en recherche mais peinant à mobiliser des outils pour cette recherche ;
 - en recherche, mobilisant des outils mais sans résultat ;
 - en emploi, mais situation insatisfaisante (mauvaises conditions de travail : rémunération, temps de travail, conditions matérielles, exigences, harcèlement, stress, changement organisationnel, relations avec des collègues, avec l'encadrement,...). Dans ce cas, on peut chercher à savoir si l'accompagnement a permis : de se maintenir dans l'emploi dans de meilleures conditions, de changer d'emploi, d'éviter une spirale négative (perte d'intérêt, isolement croissant,...),...

Question 4 : les effets non strictement liés à la demande initiale

Avez-vous constaté des changements sur d'autres aspects que celui ou ceux qui vous avaient conduit à contacter Astrée ? Lesquels ?

On pourra chercher à savoir, si cela est pertinent par rapport au profil de la personne, si l'accompagnement n'a pas aussi permis d'améliorer la situation par rapport à l'emploi, même si cela n'était pas le profit attendu initialement.

Question 5 : pour terminer, question sur le présent entretien

Qu'avez-vous pensé de cet entretien ?

Il s'agit par cette question de permettre à la personne interviewée de manifester un contentement ou bien un désagrément éventuel lié au fait d'avoir à s'exprimer sur cette période de sa vie. Cela ne donnera vraisemblablement pas lieu à une exploitation dans le cadre du travail d'évaluation. Néanmoins, du point de vue de la personne interviewée, cela paraît plus respectueux.